

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LUNEL-VIEL N° 04/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil d'Administration : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 8

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Pour : 8

DATE DE LA CONVOCATION : 14 avril 2026

Contre : 0

DATE D'AFFICHAGE : 14 avril 2026

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Fabrice Fenoy.

PRESENTS : M. FENOY – Mme DOZ – Mme MOUSSU – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. KAMINSKI – Mme BLONDEEL – Mme MOHAD – Mme PASCAUD

ABSENTS EXCUSÉES : M. GRANDGONNET – Mme DEFAUX – Mme GRANDGONNET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BLONDEEL

OBJET : AFFECTATION RESULTAT 2025 - CCAS

Rapporteur : Monsieur Fenoy

Le Conseil d'administration, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

STATUANT sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025,

CONSTATANT que le compte financier unique fait apparaître, en résultat de clôture,

un excédent de fonctionnement de : **6 173,47 €**

Propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :



<u>FONCTIONNEMENT</u>	
* Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2024 (002) :	2 356,27 €
* Excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 :	3 817,20 €
• EXCÉDENT CUMULE 2025	<u>6 173,47 €</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	
* Excédent d'investissement antérieur reporté 2024 (001) :	16 472,04 €
* Déficit d'investissement de l'exercice 2025 :	12 185,84 €
• EXCÉDENT CUMULE 2025	<u>3 656,20 €</u>
EXCÉDENT AU 31/12/2025 (FONCTIONNEMENT) :	<u>6 173,47 €</u>
EXCÈDENT AU 31/12/2025 (INVESTISSEMENT) :	<u>3 656,20 €</u>
<u>RESTES A REALISER 2025 (Investissement)</u>	
Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2025 :	472,80 €
Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2025 :	0,00 €
(RAR) - Différence Recettes/Dépenses =	- 472,80 €
Il ressort une capacité de financement pour la section d'investissement de :	+ 3 183,40 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement	
* A l'apurement du déficit d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (1068) :	
* Affectation à l'excédent reporté (report en fonctionnement (002) :	<u>6 173,47 €</u>

Le conseil d'administration du CCAS, ayant ouï l'exposé de madame Doz, et après en avoir délibéré, décide **l'unanimité** l'affectation du résultat 2025 du CCAS.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Président
Fabrice Fenoy

La Secrétaire
Karine Blondeel

